



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS  
05200

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 15 février 2023

**Présents** Jean-Pierre GANDOIS, Michèle TETENOIRE, David SIGNORET, Nadine MARGAILLAN, Grégory HAQUETTE Lionel RAIMBAULT.

**Excusés** : Jean-Daniel GUIEU (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), Laetitia HAUWELLE (Pouvoir à Michèle TETENOIRE), Marie LAGIER, Gaëlle DELDOSSI.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michèle TETENOIRE

Ordre du jour :

Domaine et patrimoine

- ✓ Etat d'assiette des coupes – rajout de la parcelle 15
- ✓ Location de parcelles dans le camping municipal

Finances

- ✓ Convention de réversion d'une partie de la redevance annuelle perçue par la commune de la part de la société Serhy Ingénierie à l'ASA des Rigues
- ✓ Socle numérique dans les écoles élémentaires – Plan de financement
- ✓ Produits de la régie de recettes de la bibliothèque - rajout

Commande publique

- ✓ Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du plan d'eau au camping municipal

**Questions diverses**

*La séance est ouverte à 19h05*

Monsieur le Maire constate le quorum.

- ✓ **01** Etat d'assiette des coupes – rajout de la parcelle 15

Lionel Raimbault rappelle la délibération n°101/2022 approuvant l'assiette des coupes de bois pour 2023 en forêt communale relevant du régime forestier. Il indique que sur proposition du gestionnaire, il serait opportun de rajouter la parcelle 15, proche des parcelles qui seront exploitées.

Etat d'assiette – coupe supplémentaire proposée :

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )		Surface (ha)	Aménagée Oui/Non
15u	AMEL	150		1.83	Oui
Régulée Oui/Non	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination prévisionnelle	
				Délivrance (m <sup>3</sup> )	Vente (m <sup>3</sup> )
Non		2023	2023		150

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du

marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Motif des coupes proposées **par l'ONF** (en dehors des coupes prévues initialement en 2023 par l'aménagement) :

Récolte des semenciers déperissants

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; RE ensemencement ; RS Secondaire ; RD définitive ; RGN Régénération indifférenciée ; RA rase ; IRR irrégulière ; SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RPQ régénération par parquet ; TB taillis en balivage ou en furetage ; TS taillis ; AS sanitaire, EMC ouverture de cloisonnements ; EM emprise.

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

**Mode de délivrance des Bois d'affouage (cocher la case)**

- Délivrance des bois après façonnage

- Délivrance des bois sur pied

Monsieur le Maire remercie Lionel Raimbault pour son implication autour de la forêt communale et l'expertise dont il fait bénéficier la commune.

Approuvée à l'unanimité.

**02 Location de parcelles dans le camping municipal**

Michèle Tetenoire explique que la commune a reçu différentes sollicitations de personnes qui souhaiteraient installer leur propre mobil-home au sein du camping municipal.

Elle propose de créer un espace viabilisé dédié à des parcelles qui seront louées à l'année et recevront des mobil-homes privés.

Ceux-ci devront répondre à un contrat de location et à un règlement intérieur qui garantira un ensemble cohérent et harmonieux et qui ne devra pas nuire au bon fonctionnement du camping municipal.

Cela s'inscrit dans le développement du camping municipal.

Monsieur le Maire indique que cette délibération acte l'intention du conseil municipal de réaliser cela suite à diverses sollicitations. D'autres délibérations viendront en complément pour préciser le cadre de l'installation de ces parcelles.

Approuvée à l'unanimité.

**03 Convention de réversion d'une partie de la redevance annuelle perçue par la commune de la part de la société Serhy Ingénierie à l'ASA des Rignes**

Michèle tetenoire rappelle la délibération 77/2019 relatif à la promesse de bail emphytéotique entre la commune et la société Serhy Ingénierie dans le cadre d'un projet de microcentrale.

Elle indique que la commune a été sollicitée par l'Asa des Rignes, qui dispose du droit d'eau sur lequel va s'appuyer la société Serhy Ingénierie pour ce projet, pour la réversion d'une partie de la redevance annuelle que la commune percevra.

Elle propose à cet effet une convention qui sera signée dès que l'Asa aura signé la sienne avec la société Serhy Ingénierie relative au partage du droit d'eau.

Monsieur le Maire lit la convention et indique avoir l'accord de Denis Truchet, président de l'ASA.

Il dit sa satisfaction de voir ce projet avancer. Il ne restera plus que quelques propriétaires qui devront signer l'autorisation de passage pour la conduite forcée. Ce projet représente beaucoup d'avantages pour les agriculteurs notamment avec la suppression de l'entretien du début du cananl puisque celui-ci sera busé. La société Serhy ingénierie a réalisé différents projets sur le département, notamment à Crévoux, Réallon et elle gère la microcentrale de St André d'Embrun.

Approuvée à l'unanimité.

**04 Socle numérique dans les écoles élémentaires – Plan de financement**

Grégory Haquette informe le Conseil Municipal que la commune peut candidater à un appel à projets dans le cadre du plan de relance « Un socle numérique dans les écoles élémentaires » qui propose un financement d'Etat des acquisitions d'équipement numérique.

Il propose d'équiper une classe avec un vidéoprojecteur et 3 ordinateurs ainsi que des lampes de rétroprojection.

L'objectif, comme pour les précédents équipements, et de fournir un matériel performant qui permettra de pratiquer la classe avec des outils au service d'une pédagogie différencié et facilitant la manipulation également. Equiper l'école pour l'égalité des chances de chacun est nécessaire.

Les objectifs visés sont les suivants :

- **Réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**
- Doter l'école d'un socle numérique permettant aux élèves d'acquérir les compétences en numérique présentes dans les programmes.
- Favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques ;
- Renforcer la dimension inclusive de l'école ;

Il propose d'y adjoindre le déploiement du réseau internet filaire à l'étage, celui-ci restant fortement défaillant malgré l'installation de la fibre.

Le montant de l'équipement est estimé à 8800€ HT.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'équipe dont le moteur est l'école. En effet, en 2008, il n'y avait que 4 classes, il y en a à ce jour 6 grâce à une politique volontariste pour l'installation de nouvelles familles, au positionnement de la crèche et à la réputation de l'école.

Il pense que la dimension numérique est importante et indique que les taux de subvention de l'appel à projet oscillent entre 50% pour l'acquisition de matériel et 70% pour les réseaux.

Il dit que l'école est ce qui est important dans un village et qu'elle doit accueillir les enfants dans de bonnes conditions y compris durant le temps de cantine.

Approuvée à l'unanimité.

**05 Produits de la régie de recettes de la bibliothèque - rajout**

Michèle Tetenoire rappelle la délibération n°66/2018 du 28 juin 2018 approuvant les tarifs de la régie de recettes de la médiathèque :

<i>Produits et services</i>	<i>Prix de vente public</i>
<i>Carte annuelle de cotisation adulte (à partir de 18 ans)</i>	<i>12€</i>

Carte occasionnelle 15 jours	5€
Refacturation d'ouvrage détérioré ou perdu – beau livre	60€
Refacturation d'ouvrage détérioré ou perdu – livre adulte	22€
Refacturation d'ouvrage détérioré ou perdu – livre adolescent	18€
Refacturation d'ouvrage détérioré ou perdu – livre enfant	10€
Refacturation d'ouvrage détérioré ou perdu – DVD	45€

Elle propose de rajouter un produit qui n'était pas présent en 2018 :

Produits et services	Prix de vente public
Refacturation d'ouvrage détérioré ou perdu – Livre audio	20€

Approuvée à l'unanimité.

06 Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du plan d'eau au camping municipal  
Michèle Tetenoire rappelle que le plan de financement avait été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal lors de sa séance du 16 novembre 2022.

Vu l'analyse des plis produite par le bureau d'études Seret établissant après négociation que :

Le montant HT des travaux hors prestation supplémentaire éventuelle s'élèverait à 260 755.12€

Elle rappelle l'intérêt du projet pour la pérennité du camping municipal.

Monsieur le Maire rappelle le contexte, à savoir l'absence du lac en été 2022 et un chiffre d'affaires en forte baisse. Par ailleurs, le conseil municipal en date du 16.11.2022 a approuvé le plan de financement de cet équipement.

Les offres moins disantes ont été retenues suite à l'appel d'offres. Ce projet est important pour le camping, en effet, si on ne propose pas ce type d'équipement et que la sécheresse se reproduit, la saison sera difficile pour le site de Chanterenne. Ce plan d'eau sera réservé aux campeurs, pas aux habitants car cela engendrerait des coûts supplémentaires par la présence d'au moins 2 maîtres nageurs sauveteurs. Mais à terme, ce fonctionnement pourrait être revu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les marchés publics relatifs à l'aménagement d'un plan d'eau au camping municipal:

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT du marché de base	Montant HT du marché retenu
1	Terrassements Canalisations et génie civil	Entreprise Minetto	169 611.52€	157 645.12€
2	Electromécanique et traitement de l'eau	Veolia Eau CGE	81 500.00€	81 500.00€
3	Etanchéité	EGC Galopin	21 610.00€	21 610.00€
<b>Total</b>				<b>260 755.12€</b>

### Questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'il y a 2 ans, la commune avait été obligée de démolir la grange à Montmirail, faute d'exécution par la succession Arvel/Peyrol. Le remboursement a enfin été fait par le notaire cette semaine pour 113 540€.

Il pensait que cette affaire avec ses ramifications juridiques aurait pu durer plus longtemps, aussi ce remboursement représente une bonne nouvelle, importante pour la commune.

Il indique avoir reçu une demande de la part de la Friterie belge pour le week-end suivant, sur l'emplacement de l'ancien vendeur de pommes, en face de l'entrée des Moulins.

Il propose de lui donner satisfaction et voir si cette activité peut être pérennisée.

David Signoret pense qu'il faut lui indiquer que ses clients ne se stationnent pas longtemps et qu'il se tienne éloigné de l'arrêt du car.

Lionel Rimbault indique qu'il faudra délibérer prochainement sur l'aménagement de la forêt du mandement La Magnane. Il en rappelle l'étendue sur crots, Savines le Lac, Réallon, Saint Appolinaire et Prunières et Puy St Eusèbe pour 444 ha. C'est un peuplement de pin et de fayard.

Les différents communes s'en répartissent la propriété ainsi :

Crots 12/24<sup>ème</sup>

Savines le Lac 4/24<sup>ème</sup>

Réallon 4/24<sup>ème</sup>

Prunières 2/24<sup>ème</sup>

Saint Appolinaire 1/24<sup>ème</sup>

Puy St eusèbe 1/24<sup>ème</sup>

5 parcelles ont été vendues en 2022 pour un total de 22 000€ qui vont être reversées aux communes puisque l'aménagement de la piste forestière de Clot Charron fera l'objet de demande de subventions. Le mandement a opté pour un ralentissement des coupes afin de favoriser la régénération des peuplement qui est difficile aujourd'hui.

Monsieur le Maire indique que dans la salle des mariages se trouve une statue à l'effigie de son grand-oncle suite à sa victoire dans le partage de la forêt de la Magnane.

La forêt est une source de revenus importante pour la commune puisque les coupes rapportent entre 50 et 150 000€/an. D'autres recettes contribuent également comme le camping et les HLM communaux, rénovés il y a une dizaine d'années ou encore la salle multiactivités. La commune dispose de ressources diversifiées, autres que les impôts.

Il invite les électeurs à venir s'exprimer nombreux le 5 mars.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h*

**La secrétaire de séance, Michèle TETENOIRE**

**Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.**